



**INTERNATIONAL COUNCIL FOR CANADIAN STUDIES
CONSEIL INTERNATIONAL D'ÉTUDES CANADIENNES**

ÉTUDES CANADIENNES

**BOURSES DE
COMPLÉMENT DE
SPÉCIALISATION
PAYS DE LANGUE ALLEMANDE**

Directives

Date limite de soumission des candidatures : 1^{er} novembre 2007

Bourses de complément de spécialisation (BCS)

Directives

Le Conseil international d'études canadiennes est heureux d'annoncer la tenue du concours 2007 des Bourses de complément de spécialisation. Les bourses devront être utilisées entre le 1^{er} avril 2008 et le 28 février 2009. La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée au 1^{er} novembre 2007. Un formulaire de candidature accompagne les présentes directives.

Ce programme a pour but de promouvoir la connaissance et la compréhension du Canada à l'étranger en aidant des universitaires à élaborer des cours sur le Canada, dans leur domaine de spécialisation, qui seront intégrés à leur charge normale d'enseignement. Il permet aux boursiers de venir au Canada effectuer les recherches et les rencontres nécessaires à la préparation d'un nouveau cours ou à la modification d'un (ou de quelques) cours existant(s) pour le(s) doter d'une part appréciable de contenu canadien. Les cours d'études comparées peuvent être considérés comme portant sur le Canada en autant qu'environ **33%** ou plus du temps d'enseignement soit consacrée à la composante canadienne.

Bien que nous acceptons des demandes dans toutes les disciplines se prêtant le plus facilement au développement de cours en études canadiennes, nous sommes particulièrement intéressés à des projets qui ont une pertinence sur la politique publique et sur la politique étrangère du Canada. Les sujets qui sont très pertinents à la politique étrangère incluent la Démocratie & la Règle de la Loi, le Développement économique, l'Environnement, la gestion de la Diversité, le Partenariat avec l'Amérique du Nord et la Paix et la Sécurité.

[Du fait qu'il n'en résulterait pas une meilleure connaissance et compréhension du Canada, les projets de cours purement scientifiques (physique, chimie, médecine, génie, etc.) ne seront normalement pas considérés, tout comme ceux qui s'intéressent exclusivement aux questions méthodologiques et technologiques].

Admissibilité

Tout candidat doit:

1. être membre du corps enseignant d'un établissement d'enseignement supérieur ou d'une institution équivalente qui confère des diplômes. Les chargés de cours à temps partiel, les auxiliaires ou assistants d'enseignement ou de recherche ne sont pas admissibles;
2. être compétent dans l'une ou l'autre des langues française ou anglaise.

Bien que non obligatoire, il est toutefois souhaitable que le candidat démontre un intérêt soutenu pour les études canadiennes, par exemple, en faisant référence à des réalisations antérieures (enseignement, recherches, participation aux activités de l'Association d'études canadiennes dans les pays de langue allemande, activités para-universitaires, conférences, voyages au Canada, etc.).

Tout récipiendaire d'une bourse dans le cadre de ce programme ne peut participer à deux concours consécutifs. De plus, il y aura normalement une période de 3 ans entre deux bourses, à moins que la seconde proposition de cours ne soit sur un sujet différent et que le cours résultant de la première bourse continue d'être enseigné. Par exemple, un boursier du concours 2004-05 ne peut être candidat au concours 2005-06, mais peut l'être à celui de 2006-07 si le nouveau cours proposé porte sur un sujet différent et si le cours original continue d'être enseigné; pour actualiser le cours résultant de la bourse 2004-05, on ne pourra être candidat qu'au concours 2007-08.

Montant des bourses

Une bourse comportera une allocation forfaitaire pour le transport international pouvant t'atteindre 1400\$ CAN et, à titre de contribution aux frais de subsistance et aux coûts de déplacement, 800\$ CAN par semaine complète de séjour au Canada (maximum quatre semaines).

Conditions d'attribution des bourses

Le Conseil international d'études canadiennes, par une contribution du gouvernement de Canada et avec l'assistance de l'Ambassade du Canada, Berlin, versera une bourse à chaque candidat retenu à condition que ce dernier présente en son nom personnel une déclaration écrite attestant:

1. qu'il sera membre du corps enseignant de l'établissement où il est actuellement employé pour au moins une année universitaire complète suivant la période visée par la bourse;
2. qu'il commencera à dispenser l'enseignement pour lequel la bourse lui a été accordée au plus tard pendant l'année universitaire suivant la période visée par la bourse;
3. que, dans la mesure du possible, le cours élaboré à la suite de cette bourse sera offert au moins trois fois durant les six années universitaires suivant la période visée par la bourse;
4. que le cours sur le Canada qui sera dispensé à la suite de cette bourse sera nouveau, ou une version considérablement modifiée d'un cours donné antérieurement par le candidat, et qu'il traitera, d'une manière approfondie, d'un ou de plusieurs aspects des études canadiennes;
5. qu'il prendra toutes les dispositions nécessaires à son voyage d'étude au Canada, y compris:
 - a. arrangements du voyage international,
 - b. passeport et visa, s'il y a lieu,
 - c. hébergement et déplacements au Canada,
 - d. assurance maladie pour la durée du séjour au Canada,
 - e. plan de visites auprès d'universitaires et autres personnes ressources, bibliothèques et centres d'archives, autres centres d'études, séminaires ou cours, etc;
6. que, si cette bourse constitue l'unique soutien financier dont il bénéficie, la mission d'études sera consacrée exclusivement à des travaux lui permettant d'améliorer sa capacité de dispenser un enseignement portant sur le Canada et non pas à des recherches se rattachant à un autre projet; ou que, s'il reçoit une aide financière additionnelle provenant d'une autre source, le temps consacré au perfectionnement

- professionnel en vertu de la présente bourse sera au moins proportionnel à la fraction qu'elle représente dans l'aide financière totale obtenue;
7. qu'il séjournera au Canada pendant toute la période visée par la bourse;
 8. qu'il fera parvenir à l'Ambassade du Canada, dans les 60 jours suivant son retour ou au plus tard le 1er mars, un rapport détaillé des travaux entrepris pendant le séjour au Canada et le plan du nouveau cours élaboré à la suite de cette bourse. La seconde portion de la bourse pourrait ne pas être versée si ce rapport n'est pas soumis à temps.

Présentation des demandes

Tout dossier de candidature doit être soumis à l'Ambassade du Canada à Berlin :

Helen Rodney
Culture, Affaires publiques et académiques
Ambassade du Canada
Leipziger Platz 17
10117 Berlin
Téléphone : (+49-30) 20312-253
Télécopieur : (+49-30) 20312-121
Courriel : helen.rodney@international.gc.ca

Autriche

Veillez adresser toutes demandes d'information à l'Ambassade du Canada de Vienne, à l'attention de:

Roswitha Fritscher
Public Affairs
Ambassade du Canada
Laurenzerberg 2
A-1010 Vienne
Téléphone : +43-1-531383285
Télécopieur : +41-1 531383905
Courriel : roswitha.fritscher@international.gc.ca

Suisse

Veillez adresser toutes demandes d'information à l'Ambassade du Canada de Bern, à l'attention de:

Christiane Zwahlen
Affaires Publiques et Culturelles
Ambassade du Canada
Kirchenfeldstrasse 88
CH-3005 Berne
Téléphone : +41 (0)31-35732-05
Télécopieur : +41 (0)31-35732-10
Courriel : christiane.zwahlen@international.gc.ca

Les candidats de l'Autriche et de la Suisse devraient aussi envoyer une copie de leur demande à l'Ambassade du Canada à Vienne ou à Berne, respectivement. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec l'Ambassade appropriée.

Les demandes soumises directement au CIEC ne seront pas acceptés ni ré-acheminées. Un dossier de candidature, **en français ou en anglais**, comprendra huit exemplaires du formulaire dûment complété et assorti d'un curriculum vitae.

Sélection des boursiers

Toutes les candidatures seront étudiées par un comité de pré-sélection établi par l'Ambassade du Canada à Berlin. Le comité comprendra des représentants de la communauté universitaire des pays de langue allemande et, si possible, un représentant de l'Association d'études canadiennes dans les pays de langue allemande et quelques universitaires canadiens.

Les critères d'évaluation seront d'abord:

- la valeur académique du projet soumis;
- la pertinence du projet relativement aux priorités identifiées et aux études canadiennes;
- la faisabilité du projet.

Le Conseil international d'études canadiennes à Ottawa, prendra la décision finale, suite à sa revue des candidatures et des recommandations du comité de pré-sélection.

Tous les candidats seront avisés par écrit du résultat de leur demande, normalement dans les 90 jours suivant la date limite pour la soumission des dossiers de candidature.

Méthode et calendrier des paiements

Les candidats retenus recevront un Avis de bourse indiquant le montant et les conditions de la bourse, à retourner dûment signé, dans les trente jours, à l'Ambassade du Canada appropriée.

La première tranche de la bourse, équivalant à 70% du montant total, sera versée sur réception de l'Avis de bourse par l'Ambassade du Canada appropriée, et, normalement, six semaines avant le départ pour le Canada. Le second versement sera effectué au retour du boursier et sur présentation du rapport de voyage et du plan du nouveau cours, conformément aux conditions d'attribution des bourses.

Juillet 2007

POUR INFORMATION AU SUJET D'AUTRES PROGRAMMES D'APPUI AUX ÉTUDES CANADIENNES VEUILLEZ CONSULTER NOTRE SITE INTERNET AU : www.iccs-ciec.ca